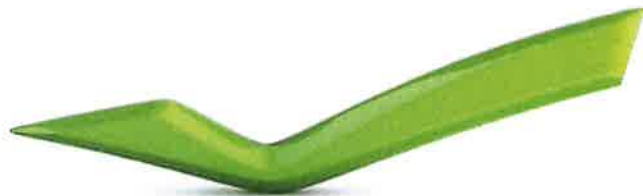


REVUE
15.06.20
17H13

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020



Ceyreste



Qu li va, li rèsto

11/06/2020

Note de synthèse

Article L.2312-1 du CGCT : « Dans les Communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. »

Débat d'Orientations Budgétaires 2020

NOTE DE SYNTHÈSE

INTRODUCTION

Un bilan rassurant et des perspectives apaisées, voilà ce qui alimente notre constat à l'issue de l'exercice écoulé et à l'aube du nouveau.

En effet, le bilan de l'action menée en 2019 et les répercussions sur notre budget nous permet de porter **un regard serein sur nos dépenses de Fonctionnement**, et ce malgré une augmentation sensible du service apporté aux Ceyrestens.

Ces bons résultats permettent d'échafauder **un scénario positif** pour nos prochains exercices, et plus largement pour à notre situation financière à long terme.

Notre Section d'Investissement arrive quant à elle à la fin d'un cycle. Portée par un fort subventionnement du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement, programme triennal 2016/2018, dont nous avons d'ores et déjà réalisé la quasi-totalité mais dont les actions pourront s'étaler budgétairement jusqu'en 2021.

A ce jour, nous pouvons déjà faire le constat que, grâce à ce fort programme d'investissement réalisé lors du mandat écoulé, **nos bâtiments communaux sont opérationnels et remis à neufs pour une trentaine d'années.** Les quelques aménagements restants seront effectués au cours des prochaines années, mais il est clair que, après cet épisode efficace et concret, porté par l'opportunité du CDDA, nous allons désormais retrouver un niveau d'investissement plus conforme à nos dépenses habituelles.

Voilà pourquoi nous pouvons aborder les exercices et années à venir de la façon la plus apaisée, forts de perspectives basées sur la **confiance**.

Pour le Maire, l'Adjoint au Maire délégué aux Finances

Jean-Paul GALLERAND

Table des matières

INTRODUCTION	1
RETROSPECTIVE 2019	3
<u>EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</u>	3
<u>EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</u>	5
<u>ANALYSE GLOBALE ET RATIOS</u>	6
LES RATIOS OBLIGATOIRES	6
AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	10
<u>PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019</u>	12
<u>PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019</u>	13
BUDGET 2020 ET PROSPECTIVE	14
<u>DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2020</u>	14
<u>RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2020</u>	14
<u>DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT 2020</u>	14
<u>RECETTES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT 2020</u>	15
<u>PROSPECTIVE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT</u>	16
CONCLUSION	17

RETROSPECTIVE 2019

Les conditions particulières de ce début d'année et ce Débat d'Orientations Budgétaires tardif permettent de dresser un bilan affiné de l'année 2019 ; ces éléments mettent en exergue le résultat d'une gestion minutieuse des deniers publics, faisant preuve d'une réelle stabilité des dépenses, avec même une légère baisse, et ce malgré la création de nouveaux services à la population (Stade pelousé, accueil périscolaire du mercredi, gratuité de la bibliothèque).

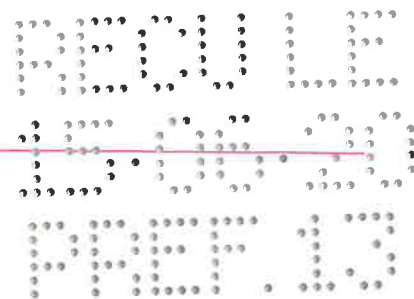
EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Nature (Libellé)	Réalisé 2019	Estimation du réalisé 2020
CREDITS DEVOLUS AUX SERVICES (Chapitre 011)	1.313.058 €	1.198.587 €
FRAIS DE PERSONNEL (012)	1.406.353 €	1.489.324 €
ATTENUATIONS DE PRODUITS (014)	234.117 €	212.923 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	325.927 €	336.327 €
CHARGES FINANCIERES et EXCEPTIONNELLES (66 et 67)	36.754 €	35.903 €
DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	3.316.209 €	3.273.066 €

CREDITS DEVOLUS AUX SERVICES (011)

Fruit d'un travail acharné des services municipaux pour maîtriser les dépenses quotidiennes de fonctionnement, la baisse constatée depuis l'exercice précédent est considérable : 114.471 €, soit une baisse de près de 9 % des dépenses dévolues au fonctionnement des services, ce qui doit être rarement constaté ailleurs, sur un exercice correspondant à une année électorale.

L'essentiel de la baisse constatée porte sur les Contrats et prestations de services (art 611), et les Opérations de maintenance (art 6156), illustration de l'attachement de la Commune à négocier au mieux les prestations extérieures.



FRAIS DE PERSONNEL (012)

Après une baisse notable constatée en 2018, nous retrouvons en 2019 un niveau de masse salariale proche de l'année N-2. Pour autant, ce qui a été réalisé en 2018 constitue désormais un objectif pour les prochains exercices, preuve que nos services peuvent tout à fait fonctionner sur cette base.

L'évolution constatée en 2019 résulte de divers facteurs, dont l'impact est amplifié par le nombre particulièrement restreint d'agents municipaux. Rappelons que nombre de Communes de même strate disposent de 50, 70 voire 100% d'effectifs en plus ; la faiblesse structurelle et ancestrale de nos ressources propres nous oblige à cette prudence et à cette mesure. Saluons ici le travail des agents municipaux qui assument leurs fonctions brillamment, malgré des effectifs restreints et quelques rares absences, qui ne portent que sur très peu d'agents. Ces quelques cas ont également pesé sur notre masse salariale, car leur remplacement a été souvent nécessaire, soit par l'embauche d'agents contractuels, soit par la réalisation d'heures supplémentaires par nos agents titulaires.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET PENALITE SRU (014)

La baisse constatée d'environ 22.000 € s'explique essentiellement par l'évolution des charges transférées à la Métropole, la Commune récupérant notamment la charge du Cimetière Métropolitain en année complète, ce qui diminue d'autant notre Attribution de Compensation en direction de la Métropole. Par ailleurs, plusieurs conventions de gestion (éclairage public, tourisme, pluvial, défense contre les incendies) ont été signées avec la Métropole pour assumer, en son nom, des compétences qu'elle n'arrivait pas encore à prendre en charge sur le plan opérationnel ; là-aussi, ceci diminue d'autant le montant de notre AC.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)

Ce chapitre est globalement stable par rapport à l'exercice précédent (+ 11.000 €) et confirme un niveau conforme au fonctionnement de la Collectivité, cette légère hausse s'expliquant par une avance de subvention sur l'exercice 2020 (10 K€) au bénéfice du CCAS, afin d'assurer son fonctionnement pour les premiers mois de l'année et compte-tenu du vote plus tardif du BP, pour cause d'année électorale.

CHARGES FINANCIERES (66)

La Commune n'ayant pas contracté d'emprunt en 2019, il est logique que ce chapitre, qui reprend les intérêts de la dette, baisse, au fil des années de remboursement.

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

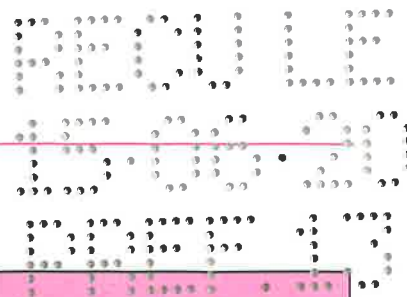
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Nature (Libellé)	Réalisé 2019	Estimation du réalisé 2020
ATTENUATION DE CHARGES (013)	1.900 €	22.512 €
PRODUITS DE SERVICES, DOMAINES ET VENTES (70)	376.995 €	371.275 €
IMPOTS ET TAXES (73)	2.270.033 €	2.351.830 €
DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS (74)	793.258 €	748.527 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (75)	94.817 €	132.725 €
PRODUITS FINANCIERS (76)	21 €	21 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)	1.351.665 €	41.628 €
RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	4.888.692 €	3.668.522 €

UNE BAISSÉ STRUCTURELLE DES RECETTES, S'EXPLIQUANT LOGIQUEMENT PAR UNE HAUSSE PONCTUELLE ET EXCEPTIONNELLE AU PRECEDENT EXERCICE

L'écart constaté entre les deux exercices 2018/2019 correspond essentiellement à l'encaissement, en 2018, de la cession du terrain des Devens à la Sogima. En effet, conformément aux règles de la Comptabilité publique, cette recette (pourtant d'Investissement) doit être inscrite au Compte Administratif en Section de Fonctionnement (au Chapitre 77 – Produits exceptionnels), alors qu'elle était inscrite au BP 2018 en Investissement au Chapitre 024. Il a été parallèlement procédé à une opération d'ordre (Chapitre 042 et 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections), afin que cette recette soit bien prise en compte finalement en Investissement. Il a été fait de même cette année pour la vente d'un terrain à hauteur de 11.000 €.

En faisant abstraction de ce mouvement comptable pour 1.325.000 € en 2018, l'évolution de nos recettes de fonctionnement est en légère hausse (+ 105.026 €), malgré une baisse récurrente de trois dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire, Dotation Nationale de Péréquation et Attribution du fonds départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle) qui, du fait de nouveaux modes de calculs, changés arbitrairement (la Commune a été informée en Octobre seulement), a sensiblement modifié, à la baisse, ces dotations, marquant ainsi, encore un peu plus, le désengagement de l'Etat auprès des Collectivités Territoriales, sans qu'il s'applique à lui-même un niveau de contraintes similaire.

TAXES FONCIERES ET D'HABITATION



EVOLUTION DES TAUX DES 3 TAXES

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	13.66%	13.66%	13.66%	13.66%	13.66%	13.66%
Foncier bâti	18.63%	18.63%	18.63%	18.63%	18.63%	18.63%
Foncier non-bâti	57.21%	57.21%	57.21%	57.21%	57.21%	57.21%

La stabilité, depuis près de 12 ans, des Taux des 3 taxes communales, constitue un acte remarquable et rare dans le paysage des Collectivités Territoriales. Elle est la marque d'une volonté forte de ne pas faire peser sur les foyers ceyrestens une plus forte pression fiscale, par ailleurs suffisamment abondée par une valeur locative moyenne de haut niveau, portée par une qualité de vie environnementale et des équipements performants et adaptés.

ANALYSE GLOBALE ET RATIOS

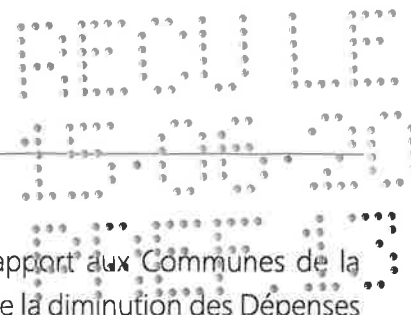
LES RATIOS OBLIGATOIRES

Pour les Communes de plus de 3500 habitants, les données synthétiques sur la situation financière de la Commune, prévues à l'article L2313-1 du CGCT, comprennent 11 ratios définis à l'article R2313-1. Toutefois, le ratio n°8, qui correspondait au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, n'est plus calculé (Source : Rapport 2016 de la DGCL – Chapitre 4, pages 41 à 48).

- ▶ **Ratio 1** = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.
- ▶ **Ratio 2** = Produit des impositions directes/population : (recettes hors fiscalité reversée).
- ▶ **Ratio 3** = Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)/ population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.
- ▶ **Ratio 4** = Dépenses d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours) 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul.

- ▶ **Ratio 5** = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).
- ▶ **Ratio 6** = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.
- ▶ **Ratio 7** = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.
- ▶ **Ratio 9** = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.
- ▶ **Ratio 10** = Dépenses d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.
- ▶ **Ratio 11** = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

RATIOS 2019	CEYRESTE 4.539 hab	Communes de la strate (3500 à 5000 hab)
1 - DRF/Pop	721 € / hab	846 € / hab
2 - PI / Pop	518 € / hab	450 € / hab
3 - RRF / Pop	808 € / hab	1035 € / hab
4 - DE / Pop	563 € / hab	371 € / hab
5 - Dette / Pop	526 € / hab	866 € / hab
6 - DGF / Pop	87 € / hab	207 € / hab
7 - DP/ DRF	45.50 %	49.8 %
9 - MAC/RRF	94.5 %	89.4 %
10 - DE / RRF	65.4 %	35.9 %
11 - Dette / RRF	65.4 %	83.7 %



Le résultat du ratio 1, déjà peu élevé les années précédentes par rapport aux Communes de la strate (846 €), baisse cette année (721 € contre 731 € en 2018), du fait de la diminution des Dépenses de Fonctionnement, restant ainsi fidèle au caractère particulièrement économe de la gestion municipale en termes de fonctionnement.

Le second ratio augmente (518 € contre 447 en 2017) et illustre le fait que, malgré des taux d'imposition plus bas que la moyenne, notre valeur locative est supérieure, marquant notre qualité de vie.

Le ratio 3, lui, baisse sensiblement comme expliqué plus haut, du fait de la vente de foncier effectuée en 2018. Avec un ratio situé 20 % en-dessous du niveau de la strate, nous rappelons la faiblesse de nos recettes propres en Section de Fonctionnement, situation corrigée en mieux ces dernières années grâce à de nouvelles recettes dégagées par la Commune, mais fruit de décennies passées, durant lesquelles l'objectif premier n'était pas la création de recettes.

Comme constaté depuis deux ans, le chiffre ceyresten du **ratio 4** est le reflet des importants investissements structurels qui ont été engagés dans le cadre du CDDA. Passant entre 2016 et 2017 de 238 € à 737 €, se situant en 2018 à 601 €, point culminant de la construction de l'école, ce ratio baisse logiquement en 2019 à 563 €, se plaçant toujours bien au-dessus des Communes de la strate (371 €) ; ce ratio illustre la forte action d'investissement menée de 2017 à 2019, mais la tendance à la baisse s'accroîtra en 2020, avec un volume d'investissement baissant d'environ 20 %, pour chuter sensiblement à partir de 2021.

Le ratio 5, celui de l'endettement par habitant a logiquement subi en 2019 comme en 2018 une baisse, la Commune n'ayant pas eu recours à l'emprunt cette année. Ce ratio passe donc de 562 € par habitant en 2018 à 526 € en 2019, restant ainsi encore bien en-dessous du niveau des Communes de la strate (866€ soit presque 65 % de plus que le chiffre ceyresten). La Commune s'offrant la possibilité éventuelle en 2020, uniquement en cas d'acquisition foncière nécessaire à l'extension de la Place Albert Blanc, d'avoir recours à l'emprunt dans les mêmes proportions que l'emprunt relai à échéance de 2020, ce ratio sera stable et restera largement inférieur à la strate.

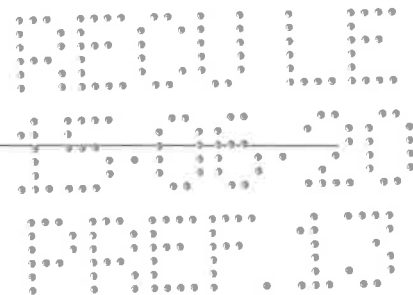
Avec un **ratio 6** équivalent à seulement 42 % de celui des autres Communes (207 €), et à un niveau qui est encore inférieur à l'exercice précédent (88 € par habitant contre 87 € en 2019), Ceyreste ne peut pas être accusée de vivre aux crochets de l'Etat ni des deniers publics. Commune considérée comme socialement favorisée, Ceyreste n'est pas notamment éligible aux fonds de la Politique de la Ville. Notre tranquillité a un prix, nous le payons clairement. Malheureusement, le Gouvernement ne confirme pas ses efforts de l'année précédente, puisque plusieurs dotations ont vu leur niveau baisser cette année (DF, DNP, AFDPTP).

Le **ratio 7** illustre le fait que notre marge de manœuvre en termes de ressources humaines est des plus faibles, mais notre situation reste toutefois très légèrement plus favorable que pour les autres Communes (- 9 %) ; les efforts menés en 2018 en matière de maîtrise de la masse salariale se voient freinés en 2019 (cf page 4), ce qui impacte directement ce ratio. Toutefois, malgré ces péripéties conjoncturelles, notre maîtrise de ce ratio reste bonne par rapport à la strate et nous laisse espérer de meilleurs chiffres encore pour les prochains exercices.

Notre **ratio 9** augmente logiquement cette année, situant la Commune légèrement au-dessus de la strate, comme en 2017, avec alors un ratio de plus de 95 % (94.5 % en 2019). Nous nous rapprochons des 100 %, ce qui implique l'opportunité d'avoir recours à l'emprunt cette année, afin que nos investissements, même s'ils sont appelés à baisser sensiblement, puissent continuer à répondre à nos besoins.

Peu représentatif, le **10^{ème} ratio** ne peut être interprété à l'échelle d'un exercice et reste surtout peu adapté à la situation particulière de notre Commune, qui dispose d'une Section Investissement correcte mais de recettes de Fonctionnement généralement trop peu élevées. De plus, nos dépenses d'investissement réalisées lors des derniers exercices étaient le résultat logique du CDDA, qui a focalisé notre investissement sur 4 années, grâce au financement opportun du Département, à hauteur de 60% du montant HT des travaux. Au cours des prochains exercices, ce ratio retrouvera un niveau plus conforme à notre strate.

Enfin, le **11^{ème} et dernier ratio** obligatoire conforte le constat fait plus haut au sujet de nos recettes de Fonctionnement : malgré une augmentation cette année (65.4 % contre 56.1 en 2018), nous nous situerions encore bien en-dessous de la strate (83.7 %), ce qui confirme notre saine situation en matière d'endettement.



AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

RIGIDITE STRUCTURELLE

Le ratio de « rigidité structurelle » représente les dépenses incontournables (frais de personnel ajoutés aux frais financiers), sur les recettes réelles de Fonctionnement. Il permet de mesurer la marge de manœuvre budgétaire dont dispose la Commune. Ce ratio doit communément se situer sous la barre des 60% (afin que la Commune dispose donc de 40% de marge de manoeuvre). A Ceyreste, en fin d'exercice 2019, ce ratio est de 41.78 %, laissant ainsi à la Commune une marge de plus de 58 %, ce qui nous place presque 20 points au-dessus de la norme, soit dans une situation, comme chaque année, très favorable au regard de ce ratio, illustrant ainsi les mérites de la gestion très serrée de nos dépenses de personnel.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) et EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE

La CAF brute (ou Epargne brute) représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement (Excédent Brut de Fonctionnement), auquel sont déduits les intérêts de remboursement de la dette (Chapitre 66 – Charges financières).

La CAF permet, dans l'absolu, de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Les chiffres de 2016 et 2018 était logiquement faussés par les recettes exceptionnelles de vente de foncier. La Commune voit donc logiquement sa CAF retrouver, en 2019, un niveau proche de celui des années normales (296.000 € en 2015 et 2016), avec en 2019 une CAF à 324.459 €.

Dans le même temps, l'excédent de fonctionnement reporté baisse seulement d'environ 60 K€ et reste ainsi considérable à 1.010 K€ en 2019 (pour mémoire : 1.076 K€ en 2018, 1.217 K€ en 2017, 983 K€ en 2016 et 905 K€ en 2015), préparant ainsi les années à venir pour notre Section de Fonctionnement, compte-tenu de la faiblesse de nos ressources et de l'incertitude financière pesant sur les Collectivités Territoriales, chaque année un peu plus.

DETTE DE LA COMMUNE

La situation de notre endettement est toujours aussi confortable et notre dette par habitant baisse encore de 6.5 % : En 2019, notre niveau d'endettement se situe à moins de 61 % de la moyenne de la strate (526 € contre 866 € en moyenne pour les communes de 3.500 à 5.000 habitants), ce qui laisse à la Commune une marge notable sur cet indicateur.

Rappelons qu'en 2020, la Commune remboursera les 500 K€ empruntés en 2017 par un emprunt relais à taux faible (intérêts de seulement 7.500 € sur 36 mois), emprunt contracté essentiellement dans le but de préserver l'état de notre trésorerie pendant ces années de fort investissement.

Depuis, de nouveaux investissements potentiels ont émergés (en particulier, l'acquisition foncière pour l'extension de la Place Albert Blanc), qui incitent la Commune à envisager un éventuel recours à l'emprunt à hauteur de 500 K€ (en sachant que l'effort d'endettement réel sera nul puisque nous avons jusqu'en avril 2020 la charge de l'emprunt relais mentionné ci-dessus). Comme indiqué en page 8 de ce rapport, ce recours éventuel à l'emprunt ne changerait pas notre situation et nous placerait encore bien en-deçà du niveau de la strate. Le niveau actuel des taux de prêt rend cette opération souhaitable pour tout investissement, dont l'amortissement sera calqué sur la durée de remboursement. Mais encore une fois, le recours à l'emprunt cette année ne sera envisagé qu'à la seule condition de voir aboutir ce projet d'acquisition avant la fin de l'année. Cette éventualité sera toutefois prévue et inscrite au Budget Primitif 2020, afin de laisser à la Commune cette possibilité.

SOLVABILITE ET DUREE RESIDUELLE DE LA DETTE

La capacité de désendettement, ou solvabilité de la Commune, est stable à 2.3 années (2.1 en 2018), du fait de baisse sensible de nos recettes de Fonctionnement (vente de foncier en 2018), que la baisse de nos dépenses ne peut seule compenser. Rappelons que ce ratio de solvabilité mesure le nombre d'années que mettrait la Commune à rembourser l'intégralité de la dette si elle y consacrait tout son autofinancement (en l'occurrence 1.010 K€ en 2019). Il doit être comparé à la durée résiduelle du stock de dette qui est à ce jour de 18 ans, ce qui nous place donc dans une situation très favorable.

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019

Principales Opérations Dépenses réelles d'Investissement	Réalisé 2019 HT
Nouveau Stade	845.691 €
Rénovation de la cuisine centrale	306.979 €
Solde Groupe Scolaire	145.000 €
Réseaux d'eau et chauffage de l'école La Muscatelle – Phase 1	115.105 €
Rénovation des façades de l'école Albert Blanc	97.289 €
Véhicule Police Municipale	18.932 €
Matériel informatique	15.909 €
Stores école Albert Blanc	11.754 €

En matière d'Investissement, l'année 2019 aura été globalement et logiquement en baisse par rapport à l'exercice précédent : au total 2.244.832 € réalisés cette année contre 3.280.710 € en 2018.

Certaines opérations sont budgétairement à cheval sur plusieurs exercices, ce qui ne permet pas toujours une lisibilité aisée et reporte d'autant une majeure partie des recettes de subvention.

Ce niveau d'investissements devrait baisser sensiblement en 2020, la Commune ayant alors atteint un niveau d'équipement adapté à ses stricts besoins.

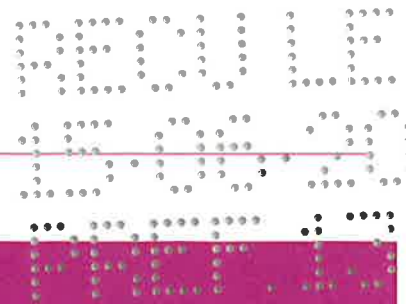
PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019

Principales Opérations Recettes réelles d'Investissement	Réalisé 2019 HT
FCTVA	514.787 €
Subvention Etat – DETR – Groupe scolaire Jean d'Ormesson	149.952 €
Subvention CD13 – Obligations légales de débroussaillage	25.313 €
Subvention CD13 – Aménagements CLSH	26.897 €
Subvention CD13 – Bornes foraines	14.747 €
Subvention CD13 – Panneaux électroniques d'information	9.901 €

Excepté le FCTVA, dont l'assiette est calculée, rappelons-le, sur l'année N-2, donc le Compte Administratif 2017, pour 514 K€, les recettes d'investissement sont logiquement composées des subventions de nos partenaires institutionnels (principalement l'Etat et le Conseil Départemental) et se rapportent aux opérations déjà réalisées et clôturées au plus tard au début de l'exercice 2018.

Le FCTVA constitue une importante contribution de l'Etat aux dépenses des Collectivités en matière d'investissement et permettra, en 2018, 2019 et 2020 d'abonder la Section Investissement de façon notable. Son but est de compenser, de manière globale et forfaitaire, les versements de TVA que les Collectivités Territoriales et Etablissements Publics bénéficiaires sont amenés à effectuer sur leurs investissements.

Comme indiqué en page précédente, le décalage logique entre la réalisation des travaux et le versement des subventions correspondantes diffère d'autant nos recettes d'investissement. La totalité des dépenses d'investissement subventionnables en 2019 sont concernées par ce phénomène, qui est amplifié par le fait que la majeure partie des dépenses subventionnables concernait cette année le stade, dont le chantier fût court (donc sans possibilité d'émettre des situations intermédiaires comme ce fût le cas pour la construction de l'école par exemple) et situé au second semestre ; il était donc difficile de percevoir dès cet exercice les subventions correspondantes. Ce sera chose faite au 1^{er} semestre 2020.



BUDGET 2020 ET PROSPECTIVE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020

Nos dépenses de Fonctionnement ont baissé en 2019, en particulier en ce qui concerne les crédits dévolus aux services, fruit de l'attachement des élus et services municipaux à n'engager que des dépenses correspondant à nos stricts besoins. Il conviendra donc, en 2020, de poursuivre ces efforts au chapitre 011 et de les étendre à nos dépenses relatives à la masse salariale. Le travail engagé dans ce domaine est aujourd'hui bien travaillé mais peut encore être optimisé ; outre la prudence qui nous caractérise en matière de dépenses au chapitre 012, il conviendra également d'attendre, dans les années à venir, l'effet de la pyramide des âges pour pouvoir, le cas échéant, recalibrer nos besoins sur les différentes filières d'emploi, collant ainsi encore plus à l'évolution de nos besoins, écho logique au transfert de nos compétences. Enfin, la crise du COVID-19 subie au second trimestre 2020 pourra avoir des répercussions sensibles sur nos dépenses de Fonctionnement, tant par les dépenses exceptionnelles engagées en urgence afin de protéger population et agents municipaux, que par les éventuels coûts induits que pourrait dégager la situation économique nationale et locale (survie de nos prestataires privés par exemple).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020

Conformément aux choix des années précédentes, les taux d'imposition resteront stables en 2020 et la réévaluation annuelle des bases locatives par les services de l'Etat et des nouvelles constructions permettra de constater une légère hausse, à l'instar de celle constatée chaque année. Rien ne permet d'affirmer aujourd'hui que ces petites évolutions favorables de nos recettes suffiront à compenser une éventuelle baisse de nos autres ressources. En effet, concernant les recettes relevant des dotations de l'Etat, hélas rien ne paraît prévisible, encore moins une fois que l'échéance des élections municipales est dépassée. La mobilisation des Maires face à un Etat centralisateur ne sera peut-être pas suffisante pour préserver les intérêts des Communes et de leurs habitants.

PREVISIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020

Principales Opérations d'Investissement Envisagées	Prévision exercice 2020
Acquisition de la propriété Grimaldi	390.000 €
Acquisition foncière pour extension du parking de Caunet	300.000 €
Eclairage public (Convention de Gestion Métropole)	145.000 €
Solde Rénovation réseaux et chauffage La Muscatelle	100.916 €

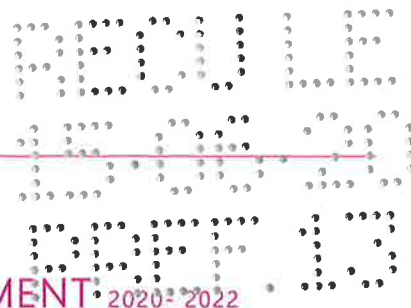
L'exercice 2020 marquera le nouveau rythme de nos dépenses d'investissement. En effet, la mise en œuvre des actions inscrites au CDDA touche à sa fin, et nous commençons, dès 2020, à retrouver une section d'investissement plus conforme à nos habitudes, hors de l'évènement particulier et opportun que constituait le CDDA.

PREVISIONS DE RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020

Recettes Prévisionnelles d'Investissement	Prévision exercice 2020
FCTVA	445.000 €
Subvention CD13 / CDDA Stade	516.000 €
Subvention CD13 / CDDA Solde construction Groupe scolaire	344.324 €
Subvention CD13 / CDDA Rénovation cuisine centrale et cantine	187.989 €
Subvention CD13 / CDDA solde Phase 1 rénovation La Muscatelle	129.000 €
Subvention CD13 / CDDA Rénovation école Albert Blanc	109.740 €
Subvention CD 13 / vidéoprotection phase 3	28.976 €
Subvention CD13 / CDDA Acquisition véhicule Police	11.359 €

Notre mode d'évaluation des sommes évoquées ne varie pas d'un exercice à l'autre : prendre en compte toutes les dépenses probables et les seules recettes certaines. Voilà pourquoi il n'est pas interdit de penser que le résultat en fin d'exercice sera plus favorable aux finances de la Commune. Toutefois, afin d'éclairer au mieux le Conseil Municipal dans ce Débat d'Orientations Budgétaires, la Commune souhaitait porter à la connaissance des élus la liste des subventions qu'elle compte obtenir de la part de ses partenaires institutionnels.

Ces recettes prévisionnelles d'investissement seront renforcées par un éventuel recours à l'emprunt, neutre de surcroît. En effet, le remboursement en avril 2020 du prêt relais de 500 K€ souscrit en 2017 serait alors compensé par un emprunt d'un montant identique, profitant de taux d'intérêt au plus bas, finançant les nouveaux projets émergents et permettant de faire face à l'acquisition potentielle de la propriété Grimaldi (extension Place Albert Blanc) et d'envisager notre Section d'Investissement sereinement pour les années à venir.



PROSPECTIVE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT 2020-2022

La nouvelle équipe municipale a souhaité inscrire son action dans les pas de celle qui l'a précédée, basant son action et sa stratégie financière sur la transparence, la lucidité et la prudence.

Dans cette optique, les années qui s'annoncent divergeront des précédentes sur différents points, ce qui donnera encore plus de réalité aux principes qui ont guidé l'action municipale ces dernières années.

En matière de Fonctionnement, c'est sous le signe de la prudence que sera placée l'action et les prévisions budgétaires :

- L'incertitude de la pérennité des Dotations de l'Etat, qui se réduisent un peu plus chaque année,
- Le doute que nous sommes en droit d'exprimer quant au respect de l'engagement gouvernemental de maintenir dans la durée et de manière dynamique la compensation du montant jusque-là perçu au titre de la Taxe d'Habitation, appelée à disparaître totalement en 2023,
- Et enfin la volonté affirmée par M. le Préfet de pénaliser les Communes qui ne pourraient assumer (parce que c'est juste impossible) leurs obligations en matière de construction de Logements Locatifs Sociaux,

... voilà toutes les raisons qui nous poussent d'ores et déjà à envisager une prospective financière marquée par la prudence.

En ce qui concerne l'Investissement, c'est la lucidité qui prévaudra. Grâce au soutien considérable et opportun du Conseil Départemental avec qui nous avons signé en 2016 un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement, programme triennal d'Investissement nous permettant de rattraper un retard accumulé en infrastructures, nous avons pu doter la Commune d'un parc de bâtiments communaux nous permettant d'aborder sereinement les décennies à venir.

Il n'est pas question de suréquiper Ceyreste, c'est pourquoi, clairement et lucidement, nous ne planifierons dans les années qui viennent que ce qui sera pleinement utile, comme cela a été le cas ces dernières années.

Nos besoins changent, parce que les principaux sont totalement comblés. Nous retrouverons donc, pour le mandat qui débute, un niveau d'Investissement beaucoup plus faible et toujours conforme à nos stricts et réels besoins.

CONCLUSION

« Ce Budget que nous ébauchons dans ce rapport synthétique est le premier d'un nouveau mandat que les Ceyrestens ont choisi de nous confier.

A l'instar de ce que nous avons déjà réalisé, nous voulons, par le levier de la stratégie financière, poursuivre l'action entreprise, en collant comme avant aux intérêts de Ceyreste et des Ceyrestens. C'est là notre seul objectif, notre unique combat.

Maintenant que les importants et nécessaires investissements ont été réalisés par le biais d'un judicieux soutien financier du Conseil Départemental, conjugué à une forte volonté municipale de voir les projets aboutir rapidement et efficacement, notre énergie sera, de même, entièrement consacrée à l'émergence de résultats efficaces, proportionnés et adéquats.

C'est notre volonté.

La légitimité des suffrages de nos concitoyens nous conforte et nous encourage dans cette voie.

Parce que c'est la seule qui soit profitable aux Ceyrestens.

Parce que nos enfants sont comptables de nos engagements et de nos résultats.

Parce que Ceyreste est un village fort de son passé mais qui n'a pas peur de l'avenir. »

Patrick GHIGONETTO, Maire de Ceyreste